



CONVENTION DE PARTENARIAT CO-ORGANISATEUR

26e édition de Strasbourg

Du 24 juin au 26 juin 2025

**Eurométropole de Strasbourg
/
Dijon métropole**

Entre

Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau 21000 DIJON

Représentée par **M François REBSAMEN**, Président, dument habilitée en vertu de la délibération du 27 mars 2025

Désignée ci-après « Dijon métropole » ou « Le Coorganisateur »,

Et

Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg Cedex,

Représentée par Madame Pia IMBS, Présidente, *agissant en vertu d'une décision du 19 mai 2022.*

Ci-après désignées par « Eurométropole de Strasbourg »,

Ci-après « l'Organisateur »

Le Co-organisateur et l'Organisateur pouvant être désignés ci-après par « les Parties ».

PRÉAMBULE

La Communauté Urbaine de Dunkerque a pris l'initiative d'organiser en 1998 les premières « Assises nationales de l'énergie »[®] devenues « Assises européennes de la transition énergétique »[®] (AETE) en 2016 (ci-après désignée par "l'Événement"). Elles sont désormais coorganisées par la Communauté urbaine de Dunkerque, l'Eurométropole de Strasbourg, Dijon métropole, Bordeaux Métropole et l'Adème, coorganisateurs de l'événement

Les Assises européennes de la transition énergétique sont désormais reconnues comme le plus grand rendez-vous des acteurs incontournables dans les domaines énergétiques et climatiques, qui rassemblent chaque année en France plus de 3000 participants. Croiser les regards, découvrir, apprendre, débattre, échanger sont les principales motivations des organisateurs pour initier et développer une culture décentralisée de l'énergie et du climat en lien avec les autres politiques territoriales. Un éventail d'acteurs et un réseau, riches de leur complémentarité et de leurs différences, composent le public de l'événement : les Institutionnels (Europe, État, régions, départements, municipalités, ...), les entreprises énergétiques, du bâtiment, d'équipements, le monde universitaire et associatif.

Les Assises européennes de la transition énergétique sont pilotées par EcosystèmeD, Groupement d'intérêt public, en lien avec notamment la Communauté urbaine de Dunkerque.

La gouvernance mise en place est la suivante :

- Un Secrétariat permanent à Dunkerque, assuré par ÉcosystèmeD, garantit une continuité dans la qualité des éditions, capitalise et met en commun toute l'expertise acquise lors des précédentes éditions. Ses missions consistent notamment à assister les organisateurs successifs pour la gestion des marchés de programmation et de communication et les conventions de partenariats nationaux,
- Organisation en parallèle des Assises d'un « Carrefour des métiers de l'énergie » portant sur les thématiques de l'emploi, de la formation et des métiers dans le domaine de la transition énergétique,
- Programmation « OFF » : animation du territoire qui accueille alliant culture et transition énergétique à destination du grand public.

Pour l'organisation de la 26e édition des Assises sur le territoire de la Ville de Strasbourg, EcosystèmeD et l'Eurométropole de Strasbourg ont signé une convention-cadre. À ce titre, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagé à prendre en charge l'intégralité des coûts liés à l'accueil de cet événement et à percevoir auprès des partenaires et publics intéressés l'intégralité des recettes.

La présente convention précise les modalités de perception des contributions auprès des coorganisateur de l'événement.

Partageant des objectifs communs, le Co-organisateur et l'Eurométropole de Strasbourg décident d'être partenaires de la 26e édition de l'événement, du 24 au 26 juin 2025, sur le territoire de la Ville de Strasbourg.

OBJECTIF DE L'ÉVÉNEMENT

A l'heure où les collectivités territoriales sont appelées à prendre une place importante dans la réponse aux enjeux climatiques, les Assises européennes de la transition énergétique (AETE) s'imposent comme un rendez-vous incontournable des acteurs engagés du secteur. Depuis 25 ans, les Assises, qui réunissent chaque année plus de 3500 congressistes, insufflent un esprit d'ouverture à travers les partenariats institutionnels et privés tissés au fil des années pour répondre collectivement aux défis cruciaux de la transition énergétique.

L'événement propose autour de ces sujets :

- des plénières menées par des experts et grands témoins pour poser les grands enjeux actuels de la transition énergétique ?
- un large programme d'ateliers, sous différentes formes, imaginé en collaboration avec les partenaires historiques des Assises, mais aussi les acteurs locaux engagés dans la transition énergétique, pour faire des Assises un véritable laboratoire d'idées et un concentré d'expériences et de solutions concrètes,
- des visites thématiques à la découverte des initiatives énergétiques durables mises en œuvre sur le territoire d'accueil,
- un Carrefour des métiers de la transition énergétique, véritable « événement dans l'événement » qui met à l'honneur les nouvelles filières professionnelles et nouveaux métiers en lien avec la transition énergétique et qui sera ouvert aux jeunes, étudiants, lycéens et collégiens,
- un village de la transition énergétique.

Les Parties ayant une communauté d'intérêts, elles ont décidé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Les parties s'engagent à soutenir l'événement conformément aux objectifs définis et à afficher leur soutien aux Assises, en étant représenté sur le stand des coorganisateur durant toute la durée de l'événement.

Les collectivités co-organisatrices entendent aller plus loin et plus vite pour faire émerger des solutions nouvelles, enrichir les échanges et la coopération entre les territoires pour relever les défis de la transition énergétique et de la transformation écologique de nos sociétés. Avec pour objectif « Territoires 100% énergies renouvelables, neutres en carbone et résilients à l'horizon 2050 », elles ont lancé des stratégies ambitieuses : multiplication des réseaux de chaleur, massification des énergies renouvelables, plan de rénovation énergétique... Le dynamisme et l'engagement des territoires dans la transition viennent enrichir les points de vue pour proposer un programme riche et inspirant aux acteurs des collectivités.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

L'organisation des Assises comprend 4 grandes missions :

- La conceptualisation du programme (définition des thèmes et choix des intervenants)
- La communication (relations presse-média, site Internet, conception et réalisation de supports de communication)
- La conception scénographique et audiovisuelle
- La logistique (locations mobilières et immobilières, aménagement et équipement des locaux, transports, restauration, animations, ...).

ARTICLE 3 : BUDGET DE L'ÉVÈNEMENT

Le budget prévisionnel pour l'organisation des Assises est estimé à 1 100 000 euros HT pour la 26^e édition organisée par l'Eurométropole de Strasbourg.

ARTICLE 4 : APPORTS FINANCIERS DU COORGANISATEUR

Le coorganisateur convient d'un apport financier de 10 000 € HT (soumis à TVA) pour la tenue d'un stand, partagé entre chacun des cinq coorganisateur indiqués en préambule.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CO-ORGANISATEUR

La contribution financière sera versée en une fois par virement dans les 30 jours suivants la réception de la facture, émise à la signature de la présente convention.

Le versement de cette contribution sera porté au crédit du compte bancaire de l'Eurométropole de Strasbourg suivant (annexe 1)

IBAN : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056
BIC: BDFEFRPPCCT

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ ET DROITS D'UTILISATION

ÉcosystèmeD est le propriétaire exclusif des marques déposées sus mentionnées en préambule. À ce titre, elle se réserve tous droits et autorisations d'utilisation et de reproduction de cette appellation ainsi que de sa charte graphique et de ses déclinaisons.

Le Co-organisateur peut, sous réserve de l'accord de ÉcosystèmeD, divulguer et/ou utiliser tout ou partie des informations et résultats qui lui seront communiqués par ÉcosystèmeD en exécution de la présente Convention. Toutes les divulgations ou utilisations de ces documents doivent mentionner leur origine et faire apparaître ÉcosystèmeD et l'Eurométropole de Strasbourg comme organisateur des Assises de Strasbourg 2025.

ÉcosystèmeD, propriétaire des informations et résultats, peut mettre en place toute protection légale et conventionnelle qu'elle jugera utile, de tout ou partie de ces informations et résultats.

ARTICLE 7 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal de Strasbourg.

ARTICLE 8 : RESPONSABLES RESPECTIFS

Sont nommés responsables de l'exécution de la présente convention :

- Pour l'Eurométropole de Strasbourg : *Pia IMBS, Présidente*
- Pour Dijon métropole : *François REBSAMEN, Président*

L'Eurométropole de Strasbourg et le Co-organisateur s'informent mutuellement en cas de changement de ces nominations.

ARTICLE 9 : INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Sont nommés interlocuteurs privilégiés pour l'organisation de l'événement :

- Pour l'Eurométropole de Strasbourg : Cécile PHILIBERT – cheffe de projet 26e Assises de la transition écologique
- Pour Dijon métropole : Jérémie PENQUER – directeur de la valorisation des grands projets

ARTICLE 10 : VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la date de sa notification à Dijon métropole par l'Eurométropole de Strasbourg.

La durée de la convention est d'un an.

En 2 exemplaires originaux (Métropole de Dijon, Eurométropole de Strasbourg)

ORGANISATEUR

CO-ORGANISATEUR

Fait à Strasbourg,

Fait à Dijon

le

le

Pour l'**Eurométropole de Strasbourg**
La Présidente,

Pour **Métropole de Dijon**
Le Président,

Pia IMBS

François REBSAMEN

ANNEXE 1

RIB DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG